



Les boisements humides

EN BANDES ORGANISÉES OU EN JUNGLES IMPÉNÉTRABLES, CES BOIS PRÉCIEUX RÉSONNENT DE VIES FAITES DE COHABITATION.

Les petites fiches nature
« habitats » du Marais poitevin



Un boisement humide, c'est quoi ?

C'est un ensemble d'arbres et d'arbustes, ayant les pieds dans l'eau une partie de l'année.

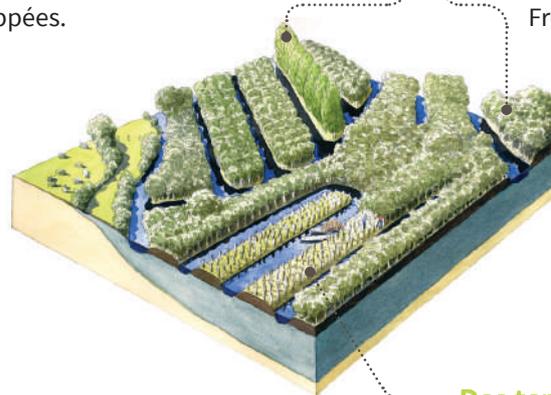
Les principaux boisements, issus de l'aménagement du Marais, sont artificiels et plantés en « plein », soit, sur la totalité de chaque parcelle. Plus récemment, des boisements spontanés sont apparus, sans l'intervention de l'Homme.

Des peupleraies

A la fin du 19^{ème} siècle, avec l'essor des scieries, les plantations de peupliers dans le Marais mouillé se sont développées.

Des boisements spontanés

Avec la déprise agricole de la fin du 20^{ème} siècle, de jeunes boisements spontanés se sont développés. Frênes, saules et aulnes poussent alors librement, en majorité sur les terrées et les peupleraies abandonnées.



Des terrées

Dès le 17^{ème} siècle, en creusant un réseau hydraulique très dense, l'Homme dépose la terre extraite sur le côté et donne naissance à de longues buttes.

Ces parcelles surélevées et étroites alors plantées de frênes, sont appelées terrées. Ces alignements d'arbres très serrés sont exploités pour le bois de chauffage.



Frênaies et peupleraies, pourquoi ?

Dans le Marais poitevin, beaucoup de parcelles, issues de l'aménagement des voies d'eau, sont difficilement accessibles et exploitables. Les habitants ont donc choisi d'en tirer profit en les boisant. Deux types de boisements sont mis en place.



Le frêne est l'arbre le plus présent dans les boisements humides. Son aptitude à former rapidement de nouvelles branches lorsqu'il est taillé, permet de produire du bois de chauffage.

Ces tailles successives effectuées tous les 5 à 7 ans, lui donnent au fil du temps, une forme de tête arrondie, d'où son nom de « frêne têtard ». Il est taillé à 1 mètre de hauteur, pour faciliter la coupe.

Le peuplier est un arbre reconnaissable par sa hauteur pouvant aller jusqu'à 40 mètres.

Dans les années 1980, les peupleraies atteignent 1000 ha dans le Marais mouillé. L'exploitation des peupliers sert notamment à la filière du déroulage (emballages légers comme les caquettes, panneaux de contreplaqués), ainsi qu'à la filière de sciage (planches pour bardage et voligeage sous toiture, palettes).



Et aujourd'hui ?

A partir des années 1950, les modes de chauffage et les pratiques agricoles changent. Les difficultés d'accès aux terres ne permettent pas de mécaniser leur exploitation et leur entretien. Moins rentables, ces milieux sont alors délaissés, voire parfois déboisés et asséchés pour la mise en culture.

Aujourd'hui, quand les boisements ne sont plus entretenus, les fossés se combent peu à peu. Les plantations de frênes ou de peupliers cohabitent alors avec d'autres plantes qui poussent spontanément, tels que les chênes, les saules ou les aulnes.

Ces nouveaux habitats dits « d'intérêt européen » voient une végétation stratifiée (herbes, arbustes, arbres) se développer. De nouvelles espèces animales apparaissent et trouvent la quiétude nécessaire à leur croissance.



Aulnaie



Terrée abandonnée

Avec de la vie ?

Par son travail, l'Homme a donné naissance à des paysages devenus typiques du Marais poitevin. Il a aussi induit un milieu original, dans lequel évoluent diverses espèces animales et végétales.

Approchons-nous d'un peu plus près...



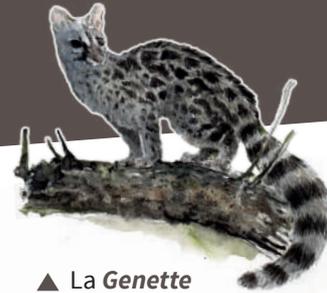
▲ Le **Héron cendré** niche en colonie au sommet des plus hauts arbres.



▲ La **Barbastelle** s'abrite dans les petites cavités des arbres. Elle se nourrit quasi exclusivement de petits papillons nocturnes.



▶ Le **Pic épeiche** tambourine de son bec les troncs d'arbres à raison de 10 à 16 coups par seconde. Ainsi, il creuse son nid et/ou déloge les insectes se trouvant sous l'écorce.



▲ La **Genette** est un petit mammifère carnivore vivant principalement la nuit. Elle se repose le jour dans les troncs creux ou sur les branches des arbres.



▲ La **Fougère des marais**, demeurant rare, apprécie particulièrement l'humidité et l'ombre des boisements humides.



▲ La **Grenouille agile** doit son nom à sa capacité de bondir sur un mètre en longueur. Elle affectionne en toute saison la fraîcheur des boisements humides.



▲ Le **Milan noir** niche, de mars à juillet, dans la fourche formée par les branches des grands arbres. Principalement charognard, il se nourrit notamment de poissons morts.



▲ Le **Bihoreau gris** est un héron souvent posté sur les branches basses, à fleur d'eau, à l'affût des poissons.



▲ La **Chouette hulotte** chasse, à l'affût, de petits mammifères comme le Mulot sylvestre. Elle fait son nid dans les cavités de frênes têtards, où elle élève entre 2 et 6 petits.

Du bois mort ?

Les vieux arbres et les arbres morts sont indispensables pour la sauvegarde de la biodiversité. Beaucoup d'espèces des boisements sont directement liées au bois mort : insectes décomposeurs, mousses, lichens et près de 85% des champignons.



◀ Pendant 2 à 3 ans, les larves du **Grand capricorne** et de la **Rosalie des alpes** se nourrissent de bois mort. Adultes, ils vivent entre un à deux mois pendant l'été en s'alimentant de sève.



▲ La **Daldinia concentrica** est un champignon que l'on retrouve sur les frênes vieillissants. Elle doit son nom aux cercles teintés de blanc qu'elle renferme.

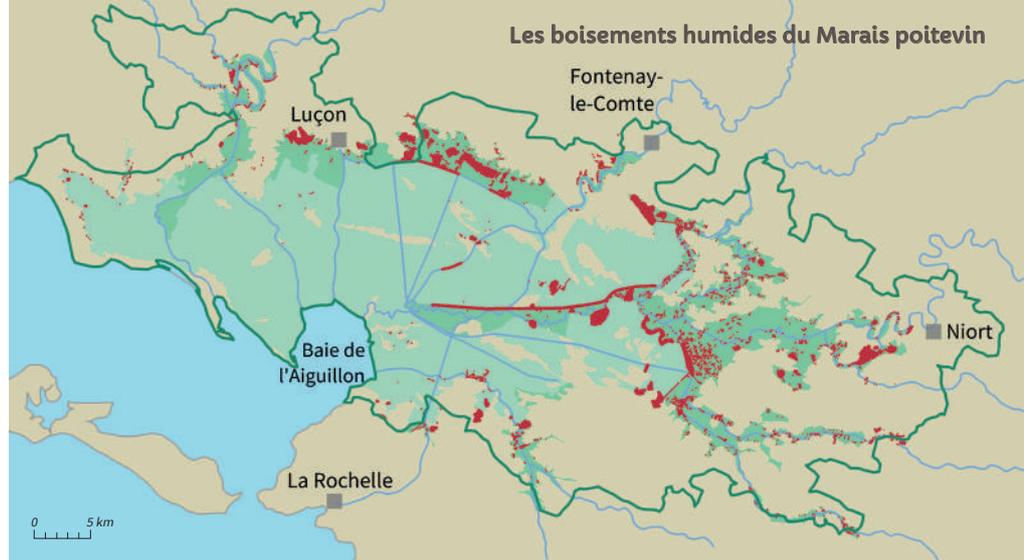


▲ Le **Cloporte commun** est l'un des rares crustacés vivant hors de l'eau. Il se nourrit de matière végétale en décomposition.



▲ Le **Lucane cerf-volant** peut mesurer jusqu'à 8 centimètres. La larve se développe en moyenne 5 ans dans les racines des vieux chênes. Adulte, il vit un mois en été.

Crédit photos : Collection PNB, L. Méreau, A. Toerl / Conception : © (01/2018) Illustrations : B. Perréa, D. Chancel (07/2018) / Imprimé sur papier recyclé



■ Marais mouillé
■ Marais desséché

— voie d'eau principale
— limite du Parc naturel régional

■ boisement humide



Vous voulez en savoir plus et agir pour l'environnement, rendez-vous sur : **biodiversite.parc-marais-poitevin.fr**

Fiche réalisée avec le concours des partenaires locaux de protection de la nature et d'éducation à l'environnement.



Parc naturel régional du Marais poitevin

2, rue de l'Église - 79510 COULON
tél. 05 49 35 15 20 - fax 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr
pnr.parc-marais-poitevin.fr

